



La Parole du Rav Brand

Le Grand Prêtre porte sur ses épaules deux pierres précieuses : « Tu prendras deux pierres d'onyx, et tu y graveras les noms des fils d'Israël ; six de leurs noms sur une pierre, et les six autres sur la seconde pierre... Tu mettras les deux pierres sur les épaulettes de l'éphod, en souvenir des fils d'Israël ; et c'est comme souvenir qu'Aharon portera leurs noms devant D.ieu sur ses épaules » (Chemot 28, 9-12).

Les épaules sont la partie robuste du corps, et sur elles sont portées ordinairement les choses lourdes, comme les objets saints du Michkan. Les deux pierres avec les noms symbolisaient la tâche qui incombait au Cohen Gadol, à faire régner la paix entre les juifs, et à ce qu'il ne se produise pas d'assassinat, même pas par inadvertance (Makot 11b). Les noms des enfants de Jacob étaient gravés sur ces pierres, car après avoir haï leur frère au point de vouloir le tuer, ils se repentirent sincèrement et firent la paix, d'autant plus que Josef leur pardonna avec sa magnanimité hors norme (Beréchet 42, 21). Le Grand Prêtre porte encore 12 autres pierres précieuses, celles-ci sur son cœur : « Tu feras le 'Hochén Michpat - Pectoral de la Justice... tu y enchâsseras une garniture de pierres, il y en aura douze, d'après les noms des fils d'Israël... lorsque Aharon entrera dans le sanctuaire, il portera sur son cœur les noms des fils d'Israël, pour en conserver à toujours le souvenir devant D.ieu » (Chemot 28, 29). On pourrait s'étonner : puisque le jugement incombe aux Tribunaux et aux juges, pourquoi le Grand Prêtre porte-t-il sur lui le 'Hochén de la Justice?

En fait, la justice rendue par les juges n'est pas parfaite. Ils ne peuvent faire plus que de condamner les coupables à dédommager leurs victimes, et uniquement lorsque leur responsabilité est manifeste, pour un vol ou un dommage causé directement. En revanche, ils sont impuissants lorsqu'une malveillance est commise sans témoins, ou provoquée indirectement. Ainsi, si les dégâts concernent un bien qui n'était pas encore la propriété de la victime, mais lui était uniquement destiné, comme dans les affaires de concurrence déloyale, les juges ne pourront pas toujours intervenir. Or, les conflits les plus fréquents sont souvent de cet ordre. De plus, quand bien même les

juges ont réussi à contraindre le coupable à payer le dommage, la faute n'est pas pour autant réparée, tant qu'il n'a pas obtenu le pardon de la part de la victime (Michna fin Yoma ; Rambam Techouva 2,9 ; Blessures et dommages 5,9). Et, en l'absence d'une réconciliation, la haine, la médisance, les disputes voire un meurtre risquent d'en ressortir.

Le Grand Prêtre a la lourde tâche de réconcilier les gens, de conduire les délinquants à demander le pardon, et les victimes à pardonner (voir Sanhedrin 6b). Enseigner aux gens les bonnes mœurs, de juger autrui avec bienveillance et d'agir avec magnanimité, exige d'énormes qualités de cœur, dont Aharon était justement doté. Lorsqu'il entendit que D.ieu avait choisi son jeune frère Moché pour délivrer Son peuple, il alla le rencontrer « avec la joie dans le cœur » (Chemot 4,14). C'est ce cœur bienveillant et sans rancune et jalousie qui mérita de porter le 'Hochén Michpat (Chabbat 139a ; rapporté dans Rachi). La racine du mot 'Hochén est : 'hach, ressentir. Aharon, en effet, ressentait les choses cachées des juges (Yonathan Ben Ouziel Chemot, 28,15), grâce aux mérites des Patriarches et des 12 tribus, dont les noms étaient gravés sur les pierres.

On mettait dans le 'Hochén Michpat les Ourim et les Toumim, qui étaient consultés avant une sortie en guerre (Bamidbar 27, 21). Pourquoi l'a-t-il fait savoir par l'intermédiaire du Grand Prêtre, et pourquoi justement à travers le Pectoral de la Justice ?

Car, à l'approche d'une guerre, D.ieu juge les peuples. La guerre élimine les pécheurs, et pour couvrir leur honte, d'autres trépassent aussi : « Chaque 60 ou 70 ans se produit une guerre qui purifie les juifs de ses mamzerim ; des gens cashers trépassent avec, afin que la honte ne soit pas découverte » (Yerouchalmi Kidouchin 4,1). Les prières du Grand-Prêtre et les mérites des Patriarches et des 12 tribus pourraient éviter à ce que les juifs n'aillent en guerre, et s'ils y vont, qu'ils n'aient pas trop de victimes. On comprend à présent le sens du verset : « Tu joindras au 'Hochén Michpat les Ourim et les Toumim, et ils seront sur le cœur d'Aharon lorsqu'il se présentera devant D.ieu. Ainsi, Aharon portera constamment sur son cœur le jugement des enfants d'Israël, lorsqu'il se présentera devant D.ieu » (Chemot 28,30).

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Hachem ordonne à Moché qu'il demande aux Béné Israël d'utiliser de l'huile pure pour l'allumage de la Ménora.
- Hachem ordonne à Moché de nommer Aharon et ses enfants Cohanim.
- Les Cohanim devaient avoir des habits spéciaux. Hachem a donné les instructions pour les confectionner.
- Hachem consigne Moché pour la future inauguration du Michkan, avec l'intronisation de Aharon en tant que Cohen Gadol.
- Lois de la confection du Mizbéa'h pour la Kétoret qui se trouvait dans le Kodech (Saint).

Réponses Térouma N°120

Charade: Thé - roue - ma.

Enigme 1 : Dans le "Ribono Chel Olam" de Kriat Chema Al Hamita : "Ben Béonés, Ben Bératson, Ben Béchogeg, Ben Bémézid, Ben Bédibour, Ben Bémaassé, Ben Bémahachava."

Enigme 2 : 1113122112

Car on donne à chaque fois le compte de chaque chiffre du nombre précédent. Après 2 on a 12 qui veut dire qu'on a un 2. Ensuite 1112 car on a un 1 et un 2 (1 1 et 1 2) Etc...

N°121

Pour aller plus loin...

- 1) Mis à part le nom des Chévatim, qu'y avait-il d'écrit sur les pierres du 'Hochène ?
- 2) Quelle halakha y a-t-il en commun entre le Tsits et les tefilines lorsqu'on les porte ?
- 3) Quelle était la longueur de la ceinture du Cohen ?
- 4) Avec quelle huile Moche a-t-il oint le Michkan et ses ustensiles ?
- 5) Le Sefer Ségoulot Israël dénombre 11 Ségoulot pour celui qui lit les Ketoret. Citez-en 3.
- 6) Selon le Rama, celui qui est Sandak lors d'une Brit Mila possède la même ségoula que celui qui lit les kétoret. Laquelle ?
- 7) Les mesures en amot du Mizbéa'h Hakétoret étaient particulières selon Rachi. Quoi donc ? (30-2)

Mordekhaï Guetta

Il est possible de recevoir
Shalshelet News
par mail ou par courrier.
Pour tout renseignement:
shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Les femmes sont-elles astreintes à réciter la havdala ?

Le Choul'han aroukh (396,8) rapporte en tant qu'avis principal que les femmes sont astreintes à réciter la havdala au même titre que pour le kidouch.

C'est pourquoi, dans le cas où le mari est absent (ou bien qu'il a déjà récité ou écouté la havdala au beth hakenesset en pensant à s'acquitter), il incombera à la femme de réciter la havdala.

Elle pourra aussi s'acquitter par son fils si celui-ci est bar mitsva.

Toutefois, dans le cas où la femme ne sait pas réciter la havdala, son mari pourra la refaire afin de l'acquitter.

[Yebia omer 4 O.H siman 24; Or l'etsion 2 perek 22,3 à l'encontre du Kaf hahayime 296,44/45]

Il est à noter que lorsque la femme récite la havdala, elle fera attention à boire la quantité de vin ou jus de raisin requise (à savoir plus de 4cl). En effet, le fait que les femmes s'abstiennent (en général) de boire le vin de la havdala n'est qu'une coutume qui ne pourra pas contrecarrer la halakha.

[Michna beroura 296,35; Hazon Ovadia chabbat 2 page 408]

David Cohen

Réponses aux questions

1) **Le Daat Zekenim** dit qu'il y avait aussi écrit les frontières du territoire de chaque tribu.

2) **La Guemara Mena'hot (36b)** dit qu'on ne doit pas détourner son esprit d'eux au moment où on les porte sur nous.

3) 32 amot.

4) **Le Sifte Cohen** dit que c'est avec la petite fiole que Yaacov avait oublié de l'autre côté du fleuve avant de combattre l'ange d'Essav.

5) La richesse, la protection contre les mauvaises pensées, la protection contre la sorcellerie.

6) De s'enrichir.

7) La longueur et la largeur étaient des amot de 5 tefa'him mais les amot de hauteur étaient des amot de 6 tefa'him (**Sefer Yehezkel**).

Enigmes

Enigme 1 : ★★★ Un Jour, Mme Marciano, désirent faire une surprise à son mari, lui prépare du pain frais pour son dîner.

En rentrant du Collè, Mr Marciano remercie chaleureusement son épouse et s'apprête à faire Netilat Yadaïm, quand soudain un doute lui apparaît, il pose donc une question à sa femme sur le pain, et après la réponse de cette dernière, déclare : "Je suis désolé mais ce pain est interdit à la consommation".

Sachant que le pain a été confectionné avec des ingrédients et des ustensiles Kasher Lamehadrin, qu'est-ce qui a rendu le pain Assour ?

Enigme 2 : ★☆☆ Messaoud, âgé de 43 ans aujourd'hui, apprend que l'espérance de vie dans son pays est actuellement de 78 ans pour les hommes et qu'elle augmente de 2 mois chaque année.

Si cette évolution se poursuivait, à quel âge Messaoud aurait-il atteint l'espérance de vie de son pays ?

La Question

La Paracha de la semaine développe les commandements liés aux habits devant être confectionnés pour les Cohanim. Cette paracha est la continuité de la paracha précédente qui détaillait les règles de fabrication de tous les ustensiles intérieurs principaux du michkan.

Cependant, la fin de notre paracha nous parle de la confection de l'autel d'or destiné aux encens.

Comment se fait-il que la Torah ne nous mentionne pas cet ustensile à la même place que tous les autres c'est à dire dans la paracha précédente ?

Le Korban min'ha répond qu'il existe une grande différence entre l'autel en or et les autres ustensiles. En effet, il est écrit dans Zeva'him (59) que dans un cas où on ne disposerait pas de l'autel en or on pourrait tout de même apporter les encens à la place qu'il devait occuper et donc son absence n'entrave pas la poursuite du service, ce qui n'est pas le cas pour les autres ustensiles. Pour cela, l'autel n'a été cité que plus tard pour nous signifier que même en son absence le Tabernacle était déjà fonctionnel.



Aire de Jeu



Charade

Mon 1er décrit un mouvement de la mer,
Mon 2nd est un synonyme de cheveux,
Mon 3ème est la ligne d'intersection d'un cube,
Mon tout signifie aussi merveille.

Jeu de mots

Payer autant de frais ne peut donner qu'un gros coût de chaud.

Devinettes

- 1) Quelle quantité d'huile devrait-on mettre dans la Menora ? (Rachi, 27-21)
- 2) Comment étaient écrits les noms des bné Israël sur les Avné Choam ? (Rachi, 28-10)
- 3) Quelle est la sentence d'un Cohen Gadol qui rentrerait au Beth Hamikdash avec un habit manquant ? (Rachi, 28-35)
- 4) Quelles sont les mesures du Tsits ? (Rachi, 28-38)
- 5) Je suis le seul à pouvoir accomplir le service divin le jour de Kippour. Qui suis-je ? (Rachi, 29-30)
- 6) Qui est celui qui déchire un jour de semaine et qui transgresse une mitsva négative ? (Rachi, 28-32)

La voie de Chemouel

Chapitre 2 : Un heureux dénouement

A la fin du chapitre précédent, Hanna finit par tenir sa promesse. A l'occasion des fêtes, elle accompagne son mari à Shilo et prend Chemouel avec elle. Il est temps que son fils consacre sa vie au Maître du monde. Sur place, Eli leur demande d'attendre l'arrivée d'un Cohen qui s'occupera de sacrifier leurs bêtes. Chemouel se permet alors de faire remarquer qu'il était inutile d'attendre le Cohen pour égorger la bête, ce dernier n'était requis que pour la suite. Cette intervention faillit lui coûter la vie. En effet, il est strictement interdit pour un élève d'enseigner en présence de son Maître. La peine encourue pour tout contrevenant n'est autre que la mort. Or Eli, sommité de l'époque (Tossefot), était présent au moment où Chemouel proféra cette Halakha. Il décide donc que l'enfant doit être exécuté. Sa décision prend également en compte l'ascendance atypique de Chemouel. Son ancêtre n'est autre que Kora'h, tristement connu pour sa rébellion. Craignant que Chemouel ne reproduise les mêmes erreurs, Eli est certain qu'il doit être éliminé. Hanna intervient alors et lui signale qu'il n'a que deux ans. Par conséquent, il n'est pas astreint aux Mitsvot et ne peut donc être châtié. Le Tsla'h explique qu'aux yeux d'Eli, Chemouel venait de prouver qu'il était très intelligent pour son âge. Il pouvait donc être puni pour avoir agi en connaissance de cause. Eli tenta alors de rassurer Hanna en lui promettant de prier pour qu'elle puisse avoir un autre enfant. En dernier recours, Hanna dut lui rappeler qu'elle avait prié pour avoir cet enfant et qu'il est fort probable qu'il soit celui d'une ancienne prophétie. Celle-ci annonçait la venue d'un Chemouel qui guiderait le peuple. Eli décida finalement de lui laisser une chance de prouver qu'il utiliserait ses capacités hors normes au service d'Hashem. Il se conforma ainsi au souhait de sa mère et le prit en charge, malgré son très jeune âge. Sa formation put alors commencer, contrairement aux autres léviim ne prenant leur fonction qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Le présent chapitre peut alors débiter avec la prière de remerciement de Hanna. Elle multiplie les louanges et n'a de cesse de glorifier son Créateur pour tous les bienfaits dont Il l'a gratifiée. Le Targoum voit dans ses paroles des prophéties cryptées allant jusqu'à l'époque d'Esther !

La semaine prochaine sera ainsi consacrée au contenu de ces prophéties et nous verrons enfin le sort final réservé à Hanna.

Yehiel Allouche

Rabbi Menahem ben Yehouda di Lonzano

Né probablement en 1550 en Italie, Rabbi Menahem ben Yehouda di Lonzano est un rabbin et kabbaliste italien des XVI^e et XVII^e siècles. Érudit en Massora et en Midrash, il est l'un des plus anciens immigrants vers Erets Israël. Encore tout enfant, il perdit à la fois son père et sa mère, et toute sa vie, il fut poursuivi par la pauvreté, les soucis et la maladie. Dans sa jeunesse, il se rendit à Jérusalem et s'y maria, mais la trahison d'un de ses amis le contraignit à quitter la ville; il se rendit à Constantinople (devenue l'actuelle Istanbul), où il jouit de l'hospitalité d'un certain Rabbi Chlomo. C'est là aussi qu'il rencontra Rabbi Chmouel de Medina, qu'il qualifie de « maître », et auprès duquel il étudia un certain temps. De Constantinople, il revint à Jérusalem mais, pour gagner son pain, il fut obligé d'errer en permanence. Dans sa vieillesse, à nouveau poussé par la pauvreté, il revint en Italie, après avoir passé au total près de 40 ans de sa vie à Jérusalem. Bien que paralysé des deux pieds et ayant entièrement perdu la vue d'un œil, il fit un dvar Torah deux fois dans une synagogue italienne et donna à la communauté l'occasion d'admirer sa connaissance peu commune de la littérature midrashique. Une collecte fut faite par l'assemblée pour le remercier et lui permettre de retourner à Jérusalem, et une requête fut envoyée à un homme riche pour lui demander une contribution généreuse.

En dépit de ses infirmités physiques, Rabbi Lonzano défendait avec énergie ses propres conclusions. Tout son esprit étant occupé par la dévotion à la vérité « à laquelle tous doivent le plus profond respect », Rabbi Lonzano s'est créé de nombreux ennemis. À un seul égard il

semble avoir été en harmonie avec l'esprit de l'époque, et c'était dans son amour pour la Kabbala et son hostilité contre la philosophie.

Le premier ouvrage de Rabbi Lonzano, composé et imprimé dans sa jeunesse, contient « Derek 'Haïm », un poème moral de 315 vers ; Pizmonim Ou-Bakkashot, des hymnes et des prières ; et Avodat Mikdash, une description poétique du sacrifice quotidien dans le Temple. Il a écrit des commentaires pour la plupart de ses poèmes ; ce qui, en effet, était souvent nécessaire en raison de l'obscurité de ses vers, surtout quand il y avait un sens kabbalistique dans le contenu et lorsqu'il employait la terminologie kabbalistique. Parmi ses œuvres se trouve le Shté Yadot (Venise, 1618), composée d'écrits midrashiques d'origine. La page de titre indique que Shté Yadot (Deux Mains) est divisé en deux parties : Yad 'Ani (la main du pauvre), ainsi appelée parce que « Je suis pauvre et humble », et « la deuxième Yad HaMelekh (la Main du Roi) parce qu'elle contient des portions de midrashim rabbiniques qui n'avaient pas été imprimés auparavant ». Les deux mains sont subdivisées en cinq parties, intitulées Etsba'ot (doigts), chacune incarnant une œuvre indépendante. Très intéressant du point de vue de l'histoire littéraire est le passage de Shté Yadot dans lequel il cite les payetanim qu'il a préférés. Bien que ses propres poèmes ne montrassent que peu de goût ou de beauté, les kabbalistes aimaient à les citer et certains de ses piyoutim sont entrés dans le Ma'hzor séfearade. Il écrivit également Or Torah contenant des études massorétiques et corrections du texte massorétique du 'Houmach ; Ma'arik, une explication par ordre alphabétique des mots étrangers dans le Talmud, les Midrashim, et le Zohar ; et Les Tobah Tokahat, des poèmes didactiques. Rabbi Lonzano mourut à Jérusalem et y fut enterré (avant 1624).

David Lasry

Pirké Avot

Au-dessus de toi

Après nous avoir parlé du chemin de la sagesse humaine qu'un homme doit suivre pour trouver l'équilibre des midot, puis le chemin de la confiance en D. où nous devons écouter tous Ses commandements à part égale sans chercher à privilégier ceux qui nous semblent plus importants ou mieux rémunérés, la michna poursuit son enseignement en nous inculquant la manière de procéder lorsque nos pulsions humaines nous poussent à ignorer la voie que la sagesse et l'annulation devant D. devraient nous faire suivre.

Rabbi dit : " ... examine 3 choses et tu n'en viendras pas à fauter : sache ce qui est au dessus de toi : un œil voit, une oreille entend et toutes tes actions s'inscrivent dans un livre".

Rabbi 'Haïm Mivlodzin ainsi que rav Itshak Abrabanel expliquent que ces 3 recommandations s'appliquent respectivement sur les 3 domaines d'action de l'homme et donc sur les 3 manières que celui-ci a d'influer sur sa propre personne que sont : la pensée, la parole et l'action.

L'œil qui voit renvoie à la fois à la visualisation et à nos projections, mais également à la vision parfaite des cœurs que D. possède.

L'oreille fait référence à l'impact que nous pouvons avoir par nos paroles.

Et enfin, les actions qui s'inscrivent dans le livre se rapportent à nos actions concrètes.

Ainsi, Rabbi nous exhorte à éveiller en nous la crainte du ciel en prenant conscience que même pour ce qui pourrait nous sembler être dans notre domaine d'actions, il y a constamment quelque chose au-dessus de nous.

En cela cette injonction vient réveiller l'homme en lui faisant prendre conscience de sa petite

place et son absence totale de main mise que nous masquons par des sentiments de liberté de confidentialité et d'impunité.

Cependant, Rabbi 'Haïm Mivlodzin nous donne une seconde grille de lecture:

Ainsi nous pouvons également lire : sache (que) ce qui est au-dessus, (vient) de toi.

Un homme doit prendre conscience que tout ce qu'il est et tout ce qu'il vit, bien qu'il ne semble ne rien maîtriser, au final, tout provient de ses propres actions.

L'homme est le seul à pouvoir influencer sur ce qu'il devient.

Cette vérité ne se limite pas simplement à ce qui nous semble accessible, mais également sur ce qui nous dépasse totalement, qui est au-dessus de nous, tout cela vient de nous-mêmes de nos propres actions.

De plus, la fin de la michna nous dévoile un enseignement supplémentaire allant dans ce sens.

En effet, il n'est pas écrit : et une main inscrit, mais : toutes tes actions s'inscrivent.

Nos actions ne sont pas simplement archivées mais elles s'inscrivent elles-mêmes directement à travers l'impact qu'elles peuvent avoir aussi bien sur le monde extérieur que sur la transformation de l'homme lui-même.

Ainsi, le message de rabbi pour préserver l'homme de la faute est double.

D'un côté, nous devons prendre conscience de notre petitesse et de la présence divine permanente au-dessus de nous, afin de ressentir que même notre domaine d'intervention ne peut pas être soumis à nos propres désirs, et de l'autre ne pas tomber dans la banalisation en pensant que l'impact de nos actions ne peut être que minime puisqu'étant tellement insignifiant ; car en réalité tout ce qu'il y a au-dessus vient de nous...

La question à Rav Brand

Y a-t-il une permission de se baigner à la mer ou à la piscine Chabat ?

Si oui, sous quelles conditions ?

« On ne nage pas sur l'eau, même si l'eau se trouve dans une cour..., mais s'il y a un rebord, c'est permis... » (Choul'han Aroukh 339, 2).

Si on porte un maillot de bain en tissu, il est peut-être interdit d'entrer dans l'eau, car « on ne rentre pas dans l'eau avec un habit, de peur qu'on ne vienne à l'essorer par la suite, sauf pour une mitsva, ou pour protéger ses biens », (Choul'han Aroukh, 301, 4). Si le maillot est d'une matière qui ne s'essore pas, il n'y a pas ce risque.

Se baigner sans habit n'est pas admissible à notre époque, et à plus forte raison quand on y restera longtemps.

Selon la coutume achkénaze, on n'entre pas dans l'eau Chabbat sauf pour le mikvé (Maguen Avraham 328, 8).

La permission du Choul'han Aroukh de rentrer dans une piscine avec rebord ne doit sans doute être utilisée que pour un court moment, mais d'y rester longtemps semble être un mépris du Chabbat, comme cela est dit à propos d'autres choses de ce genre. Il est difficile de différencier un court moment d'un long ; de nos jours, pendant la semaine, les gens y restent longtemps et s'y amusent ; il ne faudrait donc peut-être pas se baigner même un court moment, de peur d'y rester longtemps. En cas de grande chaleur, il sera peut-être permis de rentrer et sortir toute de suite.

Que Hachem nous aide à ne pas nous tromper (tremper) dans la halakha.

Concernant la construction du Michkan, Hachem dit : "Ils sauront que Je suis Hachem, leur D. qui les ai sortis du pays d'Egypte pour faire résider Ma présence parmi eux, Je suis Hachem leur D." (Chémot 29,46)

Le Ibn Ezra explique qu'en plaçant le Ohel Moèd au centre du campement, les Béné Israël comprennent que le but de la sortie d'Egypte était pour Hachem de résider au sein de Son peuple.

Le Ramban appuie cette explication et y voit un principe fondamental. En effet, nous pourrions penser que cette présence d'Hachem au sein du peuple est, 'au bénéfice du peuple' (tsorekh ediyot), mais d'après ce commentaire du Ibn Ezra nous comprenons que c'est 'au bénéfice d'Hachem' (Tsorekh gavao). A l'image du verset de Yéchaya (49,3) "Tu es mon serviteur Israël, c'est par toi que Je Me couvre de gloire".

Est-il possible de penser que Hachem a fait sortir Son peuple uniquement pour asseoir Sa royauté ! A-t-Il besoin de nous pour régner ?!

Pour comprendre cela, il nous faut d'abord poser un constat. Il y a 2 manières de prodiguer du bien : soit en donnant quelque chose à l'autre, soit, dans le cas d'une personne importante, le simple fait d'accepter de recevoir des autres est en soi un bien qu'il leur fait.

Ainsi, Hachem a créé un monde où le but est de procurer du bien aux hommes. Nous avons l'habitude de percevoir les bontés que Hachem nous fait au quotidien en nous offrant la vie, la santé et d'autres innombrables bienfaits mais, ce que l'on mesure moins c'est cette possibilité que Hachem nous offre de Lui apporter, ou tout au moins de nous donner cette sensation d'être en mesure de Lui apporter quelque chose. En nous

demandant de Lui construire une demeure pour "qu'il puisse régner" ce n'est donc pas une nécessité pour Lui mais c'est en fait une bonté de plus de nous permettre de pouvoir Lui offrir un espace sur terre et qu'Il l'accepte.

Au début de Térouma le passouk dit : 'Véassou li mikdach' (vous ferez **pour Moi** un Mikdach).

Rav Steinman demande : si réellement l'expression **pour Moi** signifie 'Lichmi' (en mon nom), comme le dit Rachi, pourquoi la Torah n'a pas dit directement Lichmi au lieu de Li. Il répond, qu'en disant pour Moi, Hachem nous offre cette sensation que l'on agit pour Lui.

Notre reconnaissance se doit donc d'être à la fois pour tout ce qu'Il nous apporte mais aussi pour ce qu'Il accepte de recevoir de nous. (Yossif Ieka'h)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yossi vient tout juste de se fiancer. Le temps passe et un mois avant son mariage il se rend compte qu'il n'a toujours pas de costume après avoir fait tous les magasins aux prix abordables. Yossi décide donc de chercher dans le haut de gamme en espérant y trouver ce qu'il recherche. Il entre donc dans un magasin où le vendeur lui annonce immédiatement que les prix des costumes commencent à 2000 €. Yossi ne se laisse pas impressionner et essaye tranquillement plusieurs costumes jusqu'à en trouver un, qui lui tombe parfaitement bien, à 3000 €. Il est sur le point de l'acheter mais comme il a un brin d'hésitation il demande au vendeur Yaacov s'il y a possibilité d'être entièrement remboursé s'il ne porte pas le costume. Compréhensif, le vendeur lui explique qu'il peut le lui proposer à la location pour la modique somme de 600 € la soirée mais que si Yossi préfère et que le costume n'a pas été porté ne serait-ce qu'une seule fois il lui sera repris et entièrement remboursé. Yossi, qui se dit qu'il ne trouvera peut-être pas un autre costume aussi beau, s'en va donc avec son achat sous le bras. Le mariage passé, Yossi, qui semble ne pas avoir utilisé le fameux costume, décide donc de retrouver le vendeur afin de récupérer ses 3000 € en lui promettant qu'il ne l'a pas utilisé. Yaacov vérifie le vêtement où il y a encore accroché le prix et, satisfait, rembourse la somme à Yossi. Une fois Yossi sorti du magasin, Yaacov ressent quelque chose au fond de la poche du pantalon, il s'empresse de le sortir et découvre une enveloppe sur laquelle est écrit « un grand Mazal Tov à notre cher 'Hatan Yossi ». Fou de rage, et avec un peu de curiosité aussi, il ouvre l'enveloppe et découvre à l'intérieur six billets de 100 €. Il se demande maintenant s'il a le droit de les garder pour la location du costume qu'aurait, a priori, bien utilisé notre cher 'Hatan ?

La Guemara Baba Batra (93a) nous apprend que si Reouven trouve son chameau mort au milieu d'un groupe d'animaux, même s'il voit le chameau de Chimon très excité et agité près de la charogne, ce qui semble tout indiqué qu'il en est le meurtrier, il ne pourra lui demander remboursement à moins d'avoir deux témoins ayant vu le meurtre. La raison est que nous tenons une règle disant que c'est à celui qui veut faire payer l'autre de ramener une preuve. Or, Reouven n'a aucune preuve mais qu'une présomption. Cependant, le Rav Zilberstein nous explique que dans notre histoire, il ne s'agit pas seulement d'une présomption mais d'une preuve car comment l'enveloppe aurait pu se retrouver dans le pantalon si ce n'est que Yossi s'en est habillé. Et même si le Aroukh Hachoul'han nous apprend une autre règle disant qu'un homme ne peut être juge tout seul (et) il devra obligatoirement se tourner vers un Beth Din, là encore le Rav nous enseigne que notre cas est différent car c'est Yossi lui-même qui a remis l'argent à Yaacov et non Yaacov qui s'en est servi. D'après cela, et du fait qu'il ne puisse récupérer son argent autrement, Yaacov aura le droit de garder l'enveloppe que lui a « si gentiment donné » Yossi.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Tu la [tsits (plaque)] placeras sur un pétill tékhélèt (fil d'azur), elle (Tsits) sera sur la mitsnéfèt (tiare) » (Chémot 28,37)

Rachi soulève plusieurs contradictions :

1- D'un côté il est écrit ici que le tsits (plaque) est sur le pétill mais d'un autre côté il est écrit que le pétill est sur le tsits : « ils mettront sur lui (tsits) le pétill... » [39/31]

2- D'un côté il est écrit ici que tsits est sur la mitsnéfèt mais d'un autre côté il est écrit dans le verset suivant que le tsits est sur le front d'Aaron et cela est également dit dans la guemara (zéva'him 19) qu'on voyait les cheveux du Cohen Gadol entre le tsits et la mitsnéfèt, endroit où il mettait ses téfilin. Pour résoudre ces contradictions, Rachi nous explique que la mitsnéfèt se trouve au sommet de la tête sans qu'elle fut assez profonde pour que la tête y pénètre entièrement jusqu'au front, le tsits était plus bas et les pétills tékhélèt passaient à travers des trous qui se trouvaient aux deux bouts et au milieu du tsits à raison de six fils (trois fils qui comptent double, car il y a la partie du fil qui rentre dans le trou et la partie qui en sort) pour ces trois emplacements, et on attachait les bouts des fils derrière la nuque tous les trois, d'où il en résulte que la longueur du tsits ajouté aux fils qui étaient à ces extrémités, faisait le tour du front, et le fil du milieu qui était sur la tête attaché au bout de ces deux fils allait sur toute la largeur par en haut formant ainsi une sorte de casque...

Ainsi, toutes les apparentes contradictions sont résolues : en effet, d'une part le fil était sur le tsits, il s'agit de la partie du fil côté extérieur, le tsits était également sur le fil, il s'agit de la partie du fil côté intérieur, le tsits était sur le front alors que la mitsnéfèt était sur la tête et il y avait un espace entre les deux où étaient placés les téfilin mais le tsits était également sur la mitsnéfèt dans le sens où le fil du milieu du tsits allait en haut sur la mitsnéfèt pour rejoindre les deux autres fils

derrière la nuque.

Le Ramban demande sur l'explication de Rachi :

1- Comment Rachi peut-il dire qu'il y a six fils alors que le verset dit « un » pétill au singulier ?

2- Rachi associe les versets qui parlent de l'ordre, aux versets qui parlent de la confection et ainsi le nombre de fils est multiplié. Si c'est ainsi, pourquoi en ce qui concerne la ménora, le aron et le choul'han, Rachi n'associe-t-il pas les versets de l'ordre aux versets de la confection, ce qui ferait ainsi multiplier leurs objets ?

3- Quelle est l'utilité du fil du milieu ?

On pourrait expliquer Rachi de la manière suivante :

En ce qui concerne la première question, Rachi lui-même y répond dans parachat pékoudé [39/31] : « Et ne t'étonne pas qu'il ne soit pas écrit "des fils d'azur" car on trouve en effet le même singulier employé à propos du 'hochen et éfod : « ils fixeront le 'hochen par ses anneaux vers les anneaux du éfod par un fil d'azur... » [28/28] et pourtant ils n'étaient pas moins de deux étant donné qu'il y avait deux anneaux du 'hochen aux deux extrémités du 'hochen et deux anneaux du éfod aux deux épaulières du éfod qui lui faisaient face, il fallait donc quatre fils pour les attacher. De toute manière, cela n'aurait pas été possible avec moins de deux. »

En ce qui concerne la deuxième question, les commentateurs expliquent que pour les autres objets, effectivement on n'associe pas les versets de l'ordre aux versets de la confection car ils ne se contredisent pas mais ici vu qu'ils se contredisent on les associe.

En ce qui concerne la troisième question, Rachi lui-même y répond : « C'est à propos du fil du milieu qu'il est dit : "...sera sur la mitsnéfèt", le tsits était posé sur sa tête comme une sorte de casque surmontant la mitsnéfèt et le fil du milieu la retenait pour l'empêcher de tomber, ainsi le tsits penchait en avant à la hauteur du front. »

Mordekhai Zerbib